
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025.

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le deux avril deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (départ à 20h48, absente à partir de la délibération n°078.04.2025), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christian DANDRIMONT	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Christelle BENDADDA	à	Mme Christine ROBERT
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA
M. Laurent BOULA	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Philippe HOGOMMAT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**084.04.2025 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé certifié exécutoire. Il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Réception par le préfet le 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 19 décembre 2024, et de créer et supprimer les postes liés :

- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Des réorganisations
- Une réussite à concours

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique	Agent ayant réussi le concours d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 emploi de directeur/coordonateur / responsable de l'EVS à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation, d'animateur et d'attaché et d'assistant socio éducatif	1 emploi de coordinateur / responsable de l'EVS à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation, d'animateur et d'attaché et d'assistant socio éducatif	Mutation de la coordinatrice de l'EVS et remplacement par un directeur
1 emploi permanent à temps non complet (15h30/35) d'agent d'accueil au dé clic sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif		Pérennisation du poste d'accueil au dé clic
1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques / mécanicien - chauffeur sur les grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise	1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Départ en retraite d'un agent remplacé par un nouveau profil de poste
1 emploi permanent à temps complet de coordinateur administratif et financier des services techniques sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur	1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique	Départ d'un agent remplacé par un nouveau profil de poste
1 emploi permanent à temps complet de technicien économiste de flux sur les grades des cadres d'emplois de technicien et d'agent de maîtrise		Poste subventionné
6 Créations	4 Suppressions	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°280.12.2024 du 19 décembre 2024, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 27 mars 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 31 mars 2025,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} mai 2025 :

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique

1 emploi de directeur/coordonateur / responsable de l'EVS à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation, d'animateur et d'attaché et d'assistant socio éducatif

1 emploi permanent à temps non complet (15h30/35) d'agent d'accueil au dé clic sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif

1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques / mécanicien - chauffeur sur les grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise

1 emploi permanent à temps complet de coordinateur administratif et financier des services techniques sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur

1 emploi permanent à temps complet de technicien économiste de flux sur les grades des cadres d'emplois de technicien et d'agent de maîtrise

De supprimer au 1^{er} mai 2025 :

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique

1 emploi de coordinateur / responsable de l'EVS à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation, d'animateur et d'attaché et d'assistant socio éducatif

1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

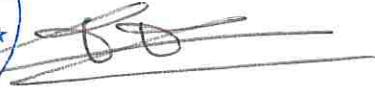
Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 8 avril 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mai 2025
EMPLOIS FONCTIONNELS			3,0	0,0	0,0	3,0
Directeur général des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur des services techniques	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE			57,5	2,0	0,0	59,5
Attaché hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal	4,0	0,0	4,0			4,0
Attaché	6,0	0,0	6,0			6,0
Rédacteur principal 1ère classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur principal 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur	11,0	0,0	11,0	1,0		12,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12,0	0,0	12,0			12,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	12,0	0,0	12,0			12,0
Adjoint administratif	5,0	0,5	5,5	1,0		6,5
FILIERE TECHNIQUE			102,3	3,0	3,0	102,3
Ingénieur principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Ingénieur	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 2ème classe	4,0	0,0	4,0			4,0
Technicien	2,0	0,0	2,0	1,0		3,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	11,0	0,0	11,0		1,0	10,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	10,0	0,0	10,0	1,0		11,0
Adjoint technique	59,0	1,3	60,3	1,0	2,0	59,3
FILIERE SOCIALE			19,5	0,0	0,0	19,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mai 2025
Agent social	4,0	0,5	4,5			4,5
Agent social principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
ATSEM principal de 1ère classe	4,0	0,0	4,0			4,0
ATSEM principal de 2ème classe	6,0	0,0	6,0			6,0
Assistant socio-éducatif	0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0	2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			20,3	0,0	0,0	20,3
Infirmière de classe normale	1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière soins généraux hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière de classe normale	2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3,0	0,0	3,0			3,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	13,0	0,0	13,0			13,0
Assistantes maternelles	0,0	0,0	0,0			0,0
Médecin	0,0	0,3	0,3			0,3
Psychologue	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE			1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S	0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE			15,7	0,0	0,0	15,7
Bibliothécaire	0,0	0,0	0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7	4,7			4,7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,8	4,8			4,8
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,3	1,3			1,3

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mai 2025
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
						0,0
FILIERE ANIMATION			58,2	1,0	1,0	58,2
Animateur principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0	1,0		2,0
Animateur	5,0	0,0	5,0			5,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9		1,0	36,9
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	5,0	0,0	5,0			5,0
Gardien-brigadier de police	1,0	0,0	1,0			1,0
EMPLOIS NON CITES			5,1	0,0	0,0	5,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er mai 2025
Contrat d'apprentissage	3,0	0,0	3,0			3,0
Collaborateur de cabinet	1,0	0,0	1,0			1,0
[...]						
TOTAL GENERAL	270,0	19,6	289,6	6,0	4,0	291,6